ÉCO VALLÉE
EPA PLAINE DU VAR

CONSEIL D'ADMINISTRATION
25 FEVRIER 2016

DELIBERATION N° 2016-002

Compte financier 2015

Vu le décret n° 2015-982 du 31 juillet 2015 modifiant le décret n° 2008-773 du 30 juillet 2008 portant création de l'Etablissement Public d'Aménagement Éco-Vallée Plaine du Var,

Vu l'arrêté de la Ministre de l'égalité des territoires et du logement portant nomination de M. Pascal GAUTHIER en qualité de directeur général de l'EPA plaine du Var à compter du 2 Septembre 2013,

Vu le rapport de présentation,

Le Conseil d'Administration :

- approuve le compte financier 2015 de l'Etablissement Public d'Aménagement Eco-Vallée Plaine du Var,
- et arrête les comptes 2015 tels qu'ils suivent :
  - 16.561.643,81 € € en dépenses de fonctionnement et 15.675.752,95 € en recettes de fonctionnement tel qu'il ressort du compte de résultat, chiffres conformes à l'exécution budgétaire
  - – 734.407,98 € € de capacité d'autofinancement
  - 38.635,25 € en dépenses réelles en capital et 3.057.892,77 € de variation du fonds de roulement net global tel qu'il ressort du tableau de financement

Le résultat de l'exercice 2015 arrêté à la somme de - 885.890,86 € est porté au compte 119 - Report à nouveau débiteur.

Le Président du Conseil d'Administration

Christian TORDO

Vu et approuvé,

Le Préfet des Alpes-Maritimes,
Adolphe COLRAT

Immeuble Nice Plaza – 455, promenade des Anglais – BP 33257 – 06205 NICE CEDEX 3
Tel. 04.93.21.71.00 – Fax 04.93.21.71.26